

**Assemblée générale
de la région REF-UNION Limousin
le samedi 26 mars 2005 à Pierre-Buffière (87)**

Présents : F6ETI, F8BPN (ED 19), F5IRP, F5HX, F5SON (ED 23) FIGPL (DRU sortant)

Représentés : F1MCO par F6ETI, F5GLB par F8BPN (ED 19) F4CXW par F5SON, F5RCY par F5HX, FSULU par F5IRP (ED 23)

La séance est ouverte à 13 h 45 par F5HX, président sortant qui remercie les membres du collège régional pour leur participation à cette assemblée et salue l'amabilité du Maire de Pierre-Buffière qui a mis gracieusement cette salle à la disposition de la fédération.

Désignation des candidats DRU et DRUS

F5HX indique que cette assemblée statutaire a été organisée afin de désigner les candidats aux postes de DRU et DRUS dont l'élection sera ensuite soumise aux votes de l'assemblée générale du REF-Union à Tours le 15 mai 2005.

Le président rappelle que l'établissement départemental de la Haute-Vienne (87) a été dissout il y a plusieurs mois et que le collège régional n'est donc constitué que des membres des bureaux des ED des départements de la Corrèze et de la Creuse.

L'appel à candidatures a été publié dans Radio-REF de décembre 2004 page 39 et à la date limite de dépôt seul F5HX avait fait acte de candidature.

F5HX souligne qu'il a sollicité FIGPL pour qu'il se porte candidat au poste de DRU. Celui-ci confirme qu'il a refusé.

F5HX tient à préciser qu'il maintient sa candidature en l'absence de toute autre, il regrette qu'il n'y ait pas d'autres candidats.

Le collège régional a donc à se prononcer sur la candidature de F5HX au poste de DRU et de FIGPL au poste de DRUS puisqu'en l'absence de postulants celui-ci accepte d'être à nouveau candidat.

Conformément aux dispositions statutaires, le vote a lieu à bulletin secret, poste par poste, et donne le résultat suivant :

- nombre de votants : 10
- suffrages exprimés : 10
- ont obtenu : candidat DRU : F5HX 10 voix
- candidat DRUS : FIGPL 10 voix

F5HX et FIGPL remercient les membres du collège régional pour la confiance qu'ils leur accordent.

Constitution du bureau régional

Il est ensuite procédé à l'élection du bureau régional qui après un vote également unanime est ainsi composé :

- président : F5HX
- vice-président : FIGPL
- secrétaire : F8BPN
- secrétaire-adjoint : F6ETI
- trésorier : F5SON
- trésorier-adjoint : F5GLB

Choix d'un nouveau siège social

L'ancien siège social avait été fixé à Limoges à l'adresse du local de l'ED 87. Or, d'une part l'ED 87 n'existe plus, d'autre part la Ville de Limoges ne met plus le local concerné à disposition des associations.

Aussi, afin de rester en Haute-Vienne pour permettre le dépôt des statuts dans la capitale régionale et ainsi conférer à la Fédération Régionale une plus grande représentativité, FIGPL accepte que le siège social soit transféré à l'adresse de son domicile.

Modifications statutaires

Chaque membre du collège régional a reçu un exemplaire du projet de nouveaux statuts régionaux élaboré par la commission statuts du REF-Union. Ce texte intègre les modifications liées à la modification des statuts nationaux votée en mai 2000 lors de l'assemblée générale du REF-Union à Clermont-Ferrand et a donc pour but de mettre les statuts régionaux en conformité avec les statuts nationaux.

Après de légères modifications de forme pour adaptation au contexte local, le texte est approuvé à l'unanimité.

Examen de la situation en Haute-Vienne

F5HX et FIGPL font l'historique de la situation qui a conduit à la dissolution de l'ED de la Haute-Vienne. Ils expliquent les tentatives infructueuses de constitution d'un nouvel ED.

Le collège régional déplore cette situation, d'autant que l'activité ne manque pas dans ce département mais la coordination paraît difficile.

Après discussion, le collège régional suggère qu'une lettre soit adressée à tous les adhérents au REF-Union de la Haute-Vienne (à partir du listing fourni par le siège du REF-Union) afin de les inciter à faire renaître une structure départementale.

Examen des possibilités d'action collective au plan régional

Le collège régional décide de l'organisation en 2006 d'une réunion régionale à caractère festif au cours de laquelle pourront être examinées des pistes d'actions collectives.

Questions diverses

Le collège régional, après discussion, se prononce contre l'interconnexion des relais des trois départements dont chacun a une vocation bien définie.

Il est décidé de la mise en place d'une liste de diffusion régionale sur Internet à destination des membres du collège régional.

Pour mémoire, il est dressé ci-après la liste des relais et balises qui fonctionnent sur le Limousin.

19 : F5ZVE à Ste Fortunade RØX VHF,

19 : F1XAT à Meymac, balise VHF de la Corrèze : responsable F1HSU.

23 : F5ZQF à Guéret RØ VHF

23 : Relais transparent ADRASEC 23 à Guéret-Le Maupuy

87 : F5 ZCY à Grelette – Bussière Galant R2 VHF, responsables F5GKW et F1UJT

87 : FZ4UHA à Limoges RFU4 UHF responsable F1CTL et F5ROC

87 : F1ZNQ à St Junien FRU20 UHF responsable F1APJ

87 : F4DJT à Limoges UHF responsable F4DJT

87 : F1ZSN à St Junien (récepteur) et à Grelette – Bussière Galant (émetteur en cours de finalisation, fonctionnement par intermittence) KW2 29MHz responsable F1UJT

87 : F1ZSP à Grelette – Bussière Galant, relais de télévision en cours de réalisation responsable F1DXP

87 : F1ZSO à Grelette – Bussière Galant balise 2 GHz en cours de finalisation responsables F1DXP et F5AJD

87 : F5ZOD sur la base militaire des monts d'Ambazac Relais transparent ADRASEC 87, responsables F6AHP et F5RUJ

La séance est levée à 16 h 45, la plupart des participants poursuivent les discussions dans la convivialité autour d'un verre et de quelques friandises.